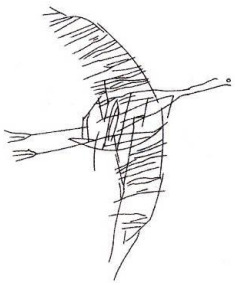

En prison, marquer les murs ou le corps comme acte de liberté

PHILIPPE HAMEAU
Maître de conférences en anthropologie, université Côte d'Azur, LAPCOS, MSHS SJA3,
philippe.hameau@univ-cotedazur.fr

FLORENT SARNETTE
Docteur en psychologie (PhD), psychologue clinicien, membre associé au LAPCOS (EA7278), université Côte d'Azur,
florent.sarnette@univ-cotedazur.fr

Présentation

Cet article se veut le résultat d'une réflexion commune entre un anthropologue et un psychologue clinicien sur l'acte d'écriture en milieu carcéral et notamment dans des maisons d'arrêt actuellement utilisées[1]. Si pour le premier, le travail consiste à rendre compte de la teneur des inscriptions laissées sur les murs en lien avec les temps de la détention et les espaces de l'établissement carcéral, pour le second, il s'agit d'entendre ce que l'inscription mutilante sur le corps veut dire : une inscription qui témoigne d'une douleur existentielle. Si marquer le mur est un acte de création, d'écriture, marquer son corps en le mutilant pourrait s'entendre comme une tentative échouée d'écriture, une écriture illisible, non déchiffrable, qui doit se lire comme un passage à l'acte, en tant qu'acte violent et impulsif. Les murs et le corps deviennent des surfaces sur lesquelles résonne ce qui nous fonde en tant qu'individu. Du récit à la souffrance, du trait à la jouissance, la trace ne cesse de s'inscrire. Ainsi, nous étudierons d'abord la trace laissée sur les murs avant de nous interroger sur le destin d'une écriture impossible à travers le corps. Toutefois, passer du mur à la peau ne peut s'envisager sans une réflexion sur l'espace carcéral. La détention en milieu carcéral incite-t-elle plus que d'autres situations à marquer les moindres espaces à sa disposition ? Les lieux d'enfermement sont-ils les « formidables machines graphomaniaques » dont parle Philippe Artières (2004 : 184), capables de subjectiver l'individu au point de lui faire marquer murs, mobilier et jusqu'à son corps ? On peut imaginer que l'individu réplique en cela, par effet spéculaire, à la somme des actes graphiques qui sont le quotidien de tels établissements où administration et gardiens consignent le moindre de ses faits et gestes. On peut supposer que ces marquages répondent, classiquement, à une situation de passage et de transformation des individus, de citoyen libre à prisonnier ou de prévenu à détenu. On peut aussi conjecturer qu'ils existent en réaction à une structure qui nie la personne pour mieux la contrôler. On peut invoquer d'autres raisons encore que nous appréhenderons plus loin.

1. Nos travaux portent sur des maisons d'arrêt, c'est-à-dire des établissements pénitentiaires pour personnes prévenues et en attente de jugement, et pour des personnes condamnées à des peines inférieures à deux ans ou dont le reliquat de peine est inférieur à deux ans. Les maisons d'arrêt se distinguent des Maisons centrales qui sont des « établissements pour peine » où les individus sont condamnés à des peines plus longues. Les centres pénitentiaires sont des unités mixtes regroupant les deux types précédents. La présente analyse a été réalisée sur les prisons de Toulon-Saint Roch et de Nice (graffiti) et d'Avignon (scarifications). Au premier janvier 2019, en France, les deux tiers de la population carcérale sous écrou (70 000 individus) sont placés en maisons d'arrêt, lesquelles atteignent un taux d'occupation de 140 % environ (1 600 personnes dorment sur un matelas posé au sol). Cependant, ces chiffres masquent une réalité de la vie carcérale, le fait que la population des maisons d'arrêt est perpétuellement changeante (arrivées, départs, transferts de cellules ou d'établissements, changements de statuts, etc.), imposant aux détenus une incessante reconfiguration de leur univers social.

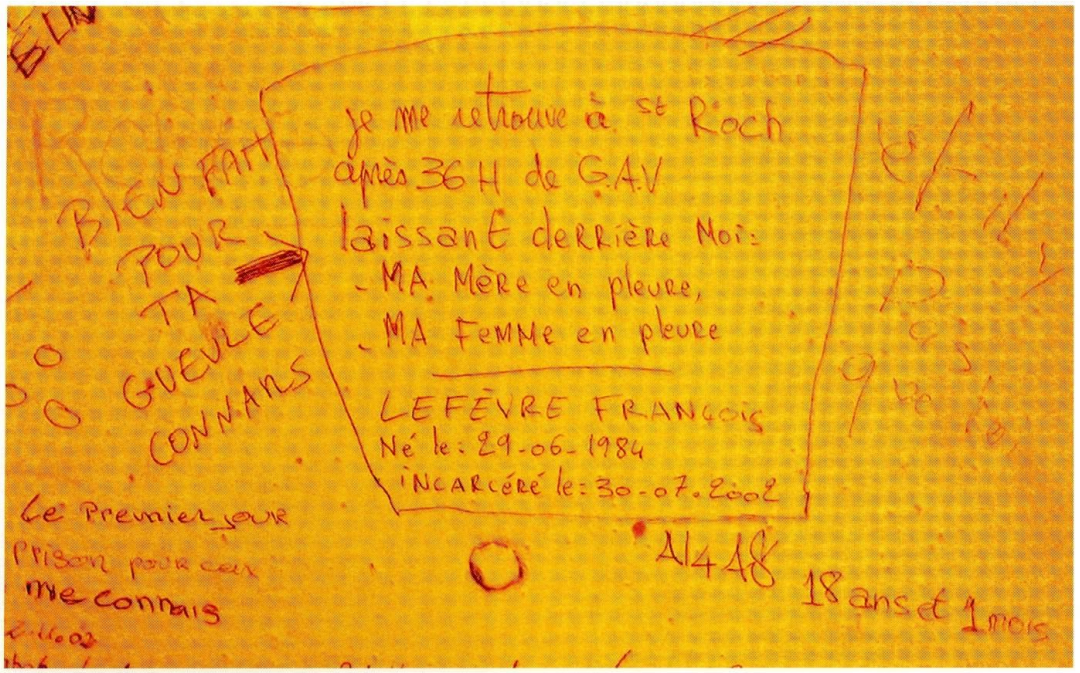

Fig. 1 – Graffiti observé dans la cellule des entrants (maison d'arrêt Saint-Roch, Toulon). Une réponse est faite au détenu primo-arrivant par un récidiviste, selon un gardien.

Du point de vue de l'administration pénitentiaire comme du point de vue des détenus, le marquage, quels que soient les supports, n'est pourtant pas acceptable. Pour l'institution, il est une dégradation de l'espace, interdite par la loi, ou bien une atteinte à l'intégrité corporelle que le règlement doit impérativement respecter. Cependant, le législateur lui-même considère les graffiti « comme d'utiles dérivatifs psychologiques » (Larguier, 1998 : 138). Il en comprend la nécessité mais en réprouve la forme, peut-être moins pour leur atteinte à l'intégrité du mobilier carcéral que par leur voyeurisme provoquant. De même, les surveillants admettent que des individus envoyés au quartier disciplinaire écrivent sur les murs : « Il faut leur laisser de quoi écrire. Ils en ont besoin [...] ce sont des écritures à fleur de peau », dit l'un d'eux.

De son côté, l'individu devrait se garder de tout acte graphique car en prison, comme autrefois au bagne, court l'adage selon lequel inscrire son nom sur le mur de sa cellule l'obligerait à revenir : comme si le graffiti possédait un charme propre et devenait un énoncé performatif. La croyance du revenir serait si forte que la mention de son nom, en prison, signifierait « je reviens » et pousserait à la récidive. « Je ne veux pas y retourner et voir ma signature, pour moi, ça veut dire qu'il faut que je revienne la revoir », rapporte une ancienne détenue. Pourtant, paradoxalement, beaucoup de prisonniers déclinent systématiquement leur identité sur les murs. Noms, prénoms et lieux d'origine sont incontournables mais ils le sont pour l'instant présent, souvent pour acquérir un statut et être reconnu des autres détenus. Tous ne le font pas, bien sûr, de même que tous ne se tatouent pas ou ne se scarifient pas en prison. Faire des graffiti sur le mur ou se taillader la peau ne sont d'ailleurs pas des pratiques exclusives du milieu carcéral. On peut donc s'interroger sur ce qu'elles disent de plus ou de différent dans ce milieu.

Intensité et diversité des marquages

Les graffiti, en prison, ne représentent pas un ensemble homogène de marques. Réalisés à différents moments de la détention par des individus dont les itinéraires de vie sont diversifiés et dont les statuts évoluent, ils reflètent nécessairement cette pluralité et ces bouleversements. Ils expriment également et constamment l'attitude et le ressenti de l'individu et son rapport aux groupes internes à l'établissement carcéral, eux-mêmes variés et changeants.

Dans les premiers jours de sa détention, les marques que l'individu laisse dans la cellule des entrants traduisent sa nouvelle condition, entre sa volonté de garder un lien si ténu soit-il avec sa famille et ses amis et son immersion dans son nouveau groupe. Nos enquêtes montrent que les primo-arrivants éprouvent souvent une envie frénétique d'écrire à leur famille alors que peu d'entre eux écrivaient auparavant. Ils s'expriment beaucoup sur leur délit afin d'anticiper une éventuelle

Fig. 2 – Déclaration bravache concernant la police dans une cellule ordinaire (maison d'arrêt Saint-Roch, Toulon).

Fig. 3 – En prison, les gardiens sont uniquement considérés comme des surveillants (maison d'arrêt Saint-Roch, Toulon).

rupture avec leurs proches. Sur les murs, les actes de contrition adressés nommément à ceux-ci sont nombreux (*fig. 1*). Dans le même temps, ces nouveaux détenus se retrouvent face à une administration soucieuse de tout enregistrer de leur identité et de leur condition physique. Les listes de documents administratifs à produire et de médicaments à réclamer s'allongent alors sur les murs, assorties de l'intitulé des services administratifs concernés. Les murs se font pense-bêtes. La disjonction entre les mondes externe et interne n'est donc pas tout à fait consommée et l'écriture oscille entre un « encore » et un « déjà-être ensemble » (Ricordeau, 2008 : 103).

Dans les cellules des mineurs[2] ou au quartier disciplinaire, sont souvent recopiées et réitérées les mêmes maximes, stéréotypées et de contenu similaire : « la prison c'est dur, mais la sortie c'est sûr », « garde le moral, on est tous un jour libérables », etc. Reprendre à son compte ces maximes revient à entrer dans le groupe des détenus, à en accepter les règles, les rapports de pouvoir et les tensions qui le traversent, et semble agir comme un dispositif rituel d'intégration. Écrire une telle phrase représente le franchissement d'un seuil qui montre l'acceptation de son statut et donne accès au groupe des détenus. Le rituel de la maxime s'effectue peut-être même sans spectateur, encore qu'on soit souvent à plusieurs dans une même cellule, mais en prison comme dans bien d'autres contextes de réclusion, le dialogue avec ses pairs ne s'opère pas nécessairement en présence de ceux-ci. Paradoxalement, ce rituel d'inscription amène son scripteur à penser la maxime comme significative de l'institution. D'ailleurs, « l'enjeu dans le rituel n'est pas dans la vérité mais dans l'action exacte » (Wulf, 2005 : 15). C'est un rite d'institution paradoxal comme ils le sont tous : le prisonnier reste prisonnier mais est un peu plus que cela puisqu'il adhère aux pensées du groupe sans être nécessairement depuis longtemps dans l'établissement. Les sociétés relativement closes ont tendance à répéter et faire circuler les mêmes représentations. La copie n'ajoute rien et ne produit rien de nouveau mais en recopiant la maxime, l'individu l'incorpore. Il ne fait pas montre de ses capacités scripturaires mais il engage son intégration. S'il omet cette formalité, il risque sa ségrégation du groupe.

Cependant, pour que le groupe se maintienne, il existe aussi des « rituels de crise » (Wulf, 2005) comme la désignation de boucs émissaires dont on répète le nom de cellule en cellule. En prison, ce sont les balances, censées avoir donné des informations à un groupe « adverse », qu'il s'agisse de prisonniers ou de surveillants, et les pointeurs dont le comportement

2. Le 1er janvier 2019, 1,1 % de la population est composé de mineurs, âgés de 14 à 17 ans.

sexuel n'est pas jugé compatible avec la virilité censément acceptable : adulte et hétérosexuelle. On reproche donc à ces deux types d'individus leurs écarts qui pourraient nuire à la cohésion du groupe. Ce sont souvent des créations de toutes pièces, amplifiées par la rumeur mais qui s'affichent intensément sur les murs, tout comme les insultes[3]. Celles-ci ne sont pas nécessairement suivies d'effets. Elles sont réalisées par compulsion graphique, à tel moment, puis sont assez rapidement oubliées car « la prison est avant tout un espace du "non-dit" » (Pigaglio, 2004 : 123).

Compulsion graphique, accumulation des actes graphiques, standardisation de ceux-ci sont d'ailleurs des faits observés dans de nombreux autres contextes où s'exercent des pratiques de passage dans des lieux non ordinaires et/ou sur des supports non autorisés[4]. Ainsi, la profusion des tags, si vite exécutés et tous identiques, amène les tagueurs à dire qu'ils « arrachent » les murs, comme s'ils les scarifiaient, comme s'ils en pénétraient l'épaisseur.

Le système et les individus

En agissant sur les murs ou sur leur corps, les détenus exercent un pouvoir, une capacité objective d'agir mais aussi d'influer sur le comportement d'autrui. Ils amènent les gardiens ou l'administration à agir par rapport à leurs actes qui deviennent ainsi des rituels de résistance face aux règles du système dominant. La prison, selon Erving Goffman (1968), est une « institution totalitaire » au sens d'un système clos qui régit la conduite des individus qui y sont affectés. Toutefois, on observe une nette « contradiction entre ce que font effectivement les institutions totalitaires et ce qu'elles sont censées faire » (Renneville, 2012 : 10). En prison, la différence est nette entre les règles qu'édicte le système carcéral et les accommodements que ses acteurs, gardiens et administration, y portent pour une cohabitation apaisée. La prison se caractérise « par un écart constant et pragmatique aux règles énoncées » (Ricordeau, 2008 : 19). Pour les surveillants, l'ordre ne tient qu'avec la coopération des détenus.

Les graffiti sont donc prohibés mais les surveillants en admettent l'existence, jusqu'à un certain point. En connaître la teneur peut préserver l'établissement d'une révolte ou anticiper un suicide. Ordinairement, les détenus fustigent les acteurs lointains du système pénal (la justice, les flics) (*fig. 2*). Aux dires de ces surveillants, la tension monte s'ils en viennent à mentionner le directeur de l'établissement ou tel surveillant ou si des graffiti apparaissent dans des zones où ils sont habituellement absents. Les mentions doivent rester généralistes tout en répondant à l'univers carcéral qui veut que chacun surveille les autres (*fig. 3*).

Pour les cellules des prisons actuelles, dans lesquelles trois prisonniers se partagent des lits superposés, on constate l'importance du chevet du lit qui est le haut lieu du graphisme : patronymes, souvenirs personnels, calendriers. Bien sûr, la frontière est mince entre les espaces communs et les espaces intimes : le chevet du lit en est tout juste un. L'administration est empressée à détruire toute intimité car cette intimité est dangereuse. Les gardiens commencent donc à chercher les graffiti au chevet des lits quitte à bousculer les oreillers et le reste de la literie. Que penser aussi du quatrième détenu à qui on assigne chaque soir un matelas mais qui n'a pas de chevet de lit : qui n'a pas d'« espace-refuge » (Delamarre, 2001) ? On comprend mieux pourquoi, dans une même maison d'arrêt, les graffiti sont plus nombreux dans le quartier disciplinaire, dans les cellules des entrants ou bien dans le quartier des mineurs : ce sont les cellules où l'individu est seul. « C'est une salle de repos, avant de remonter là-haut, dans la jungle », peut-on lire dans une cellule du quartier disciplinaire.

Pour l'individu, la pratique graphique constitue donc une réponse à l'expérience traumatique, agissant à la manière d'un sédatif de l'angoisse, libératrice de tensions. Elle est une « traumatographie » (Tellier, 1998) qui permet d'engager un processus de résilience par son caractère réactionnel et sans doute plus construit qu'il n'y paraît de prime abord. Elle représente également une « adaptation secondaire » (Goffman, 1968), un écart à la norme, qui suppose de la part du détenu une connaissance intime du système. Celle-ci n'intervient que progressivement.

Néanmoins, lorsque la pratique graphique n'est pas opérante en tant qu'adaptation secondaire pour l'individu, la souffrance dans laquelle est pris le détenu tend à trouver d'autres destins. Ainsi, le détenu passe d'une médiation graphique, en tant que médiation mettant en mouvement le corps, à une inscription sur le corps : ce qu'on retrouve à travers les actes d'automutilation[5]. À partir d'une pratique de psychologue clinicien, l'expérience clinique permet de souligner l'importance du corps comme surface d'inscription d'une souffrance impossible à dire.

3. Ce comportement généralisé explique la méthodologie suivie pour se faire expliquer les graffiti et les contextes de leur réalisation. Pour éviter que notre présence ne soit considérée comme émanant de l'Administration, nous n'avons interrogé, dans les cellules, que les surveillants tandis que les détenus attendaient momentanément sur la coursive. Des questions directes à ceux-ci auraient amené les détenus d'autres cellules à imaginer que les premiers nous livraient des informations sollicitées par la Direction. Des enquêtes ont été réalisées ensuite, auprès d'anciens détenus libérés depuis peu de temps.

4. Dans les alpages, souvent dans la deuxième partie de leur séjour, les bergers éprouvent un sentiment de déréliction qui les amène à présenter leur identité et leur statut sur les rochers et ce, malgré l'immensité de l'espace qui les entoure. De même, privés du temps social, déserteurs et contrebandiers ont tendance, très vite, à s'identifier et à établir un calendrier sur les murs ou parois de leur repaire (Magnardi 2005, Hameau 2016).

5. Nous n'abordons pas dans cet article la question des tatouages en milieu carcéral contemporain, thème qui nécessiterait un long développement mais qui, dans la présente problématique, s'apparente plus à l'écriture murale au contraire des actes de scarification à des fins mutilantes.

De l'individu au corps comme du graffiti à la scarification

L'automutilation en prison relève d'enjeux complexes. Pour l'administration pénitentiaire, elle est un acte qui nécessite d'être immédiatement pris en charge par les services de soins, alors que pour ces derniers, l'automutilation relève la plupart du temps d'actes dits psychopathiques en réponse à une frustration rencontrée par le détenu dans son rapport à l'incarcération. Toutefois, il est possible d'entrevoir une autre dimension de l'automutilation : elle relèverait d'une tentative échouée de symbolisation. Ce faisant, l'acte graphique est une symbolisation, mettant en œuvre le corps. Cependant, lorsque le corps devient surface, non pas d'une écriture, mais d'un acte auto-agressif, la souffrance du sujet prend le pas sur la symbolisation, empêchant alors toute tentative d'élaboration. Tel est l'enjeu de cette partie : soutenir que le corps scarifié peut être envisagé comme un au-delà du transgressif et du psychopathique. Le corps est donc abordé ici en se référant à la métapsychologie freudienne et au structuralisme lacanien.

Qu'est-ce qu'un corps ?

Le site du CNRTL[6] donne une longue définition à plusieurs entrées pour le terme « corps ». La plus évidente concerne la dimension physiologique : « L'ensemble des parties matérielles constituant l'organisme, siège des fonctions physiologiques, et, chez les êtres animés, siège de la vie animale. » Si cette définition se veut précise, elle ne recouvre pas les différentes approches du corps : le corps psychique, spirituel, religieux, philosophique, etc. La psychanalyse s'est emparée de cette question en articulant soma et psyché. Sigmund Freud livre une première piste en 1923 dans son texte *Le Moi et le Ça* (Freud, 2001). L'inventeur de la psychanalyse écrit que « le corps propre, et avant tout sa surface, est un lieu dont peuvent provenir simultanément des perceptions externes et internes » (Freud, 2001 : 263). Le sujet prend conscience de son corps, à la fois par son rapport au monde extérieur et par son monde intérieur, aux sensations internes du corps. Pour S.Freud, la douleur amènerait donc une connaissance nouvelle du corps et de ses organes. Il conclut que « le Moi est avant tout un Moi corporel, il n'est pas seulement un être de surface, mais il est lui-même la projection d'une surface » (Freud, 2001 : 264). Ici, Freud lie le corps à l'une des instances propres de l'appareil psychique. Le corps rentre donc en résonance avec l'inconscient freudien, le décalant d'une approche purement somato-organique. Ainsi, « avoir un corps » ne peut s'envisager sans l'assertion « être un corps ». D'ailleurs, malgré les tentatives de la médecine de disséquer toujours un peu plus les corps et d'apporter toujours un plus de savoir, le corps en tant que lieu investi par le monde pulsionnel lui échappera toujours et ne pourra s'entendre que dans le discours de celui qui a et qui est un corps, à savoir : le sujet.

Le corps résonne donc par les signifiants qui le désignent, il est pris dans la chaîne signifiante, et le sujet (en tant que sujet de l'inconscient) s'articule à son corps. Ceci permet donc de soutenir que le corps, pris dans les rets du langage, peut se faire adresse à un autre, et même à un Autre avec un A majuscule.

Cette question de l'adresse est essentielle dans la clinique en milieu pénitentiaire car elle sous-tend la condition même des corps incarcérés. À qui s'adresse le corps incarcéré ? À partir d'une situation clinique, nous essaierons de montrer en quoi les conduites de scarifications relèvent d'une impossible adresse à l'Autre.

Le corps en milieu carcéral

Monsieur M. est suivi par le service de psychiatrie de la prison[7]. Ce n'est pas sa première incarcération, et il est bien connu des soignants. Le tableau clinique de M. M. présente des hallucinations auditives, des conduites de scarification et une importante consommation de stupéfiant. Lors de mon premier entretien avec M. M., il rependra son « actualité » carcérale, m'expliquant les raisons de son incarcération, mais aussi ses souffrances psychiques : il soulèvera alors son t-shirt pour me donner à voir une grande cicatrice parcourant son abdomen, résultat d'une automutilation.

Il évoquera ensuite ses hallucinations. Ce qui retient mon attention, c'est que ses hallucinations peuvent se conjuguer au singulier. En effet, ce ne sont pas des voix qu'il entend, mais une seule, toujours la même. Une voix qui le tyrannise, qui le pousse à se scarifier, une voix « qui veut voir du sang » me dit-il. Cette voix qui « veut voir », il peut de temps en temps la contrôler, tout du moins la faire taire quelques instants, notamment lorsqu'il regarde la série Columbo. Il est notable que ce soit une série mettant en scène un policier qui stoppe sa voix. Le représentant fictif de l'ordre met un coup d'arrêt à l'hallucination de M. M. L'inspecteur Columbo, en tant que représentant de la loi, devient une voix qui ordonne un monde psychique désorganisé, où le réel – tel que Jacques Lacan a pu le définir – resurgit à travers les hallucinations : alors la voix interne, celle qui le tyrannise peut se taire… un instant. Cela est de courte durée. « Ne parle pas à ce con ! », lui intime la voix pendant notre entretien. La voix surgit à nouveau et M. M. se fait, dans cet instant, porte-parole de sa voix hallucinée. Cette voix l'agresse, et le patient répond à l'injonction de voir du sang. M. M. devient, dans son corps tout entier, l'adresse d'une injonction folle :

6. Centre national de ressources textuelles et lexicales

7. Le psychologue en service de psychiatrie est soumis au secret médical. Les descriptions dites « cliniques » des patients sont volontairement succinctes. S'applique également une obligation de réserve due aux conditions d'exercice dans un établissement pénitentiaire. De ce fait, le contexte ne saurait être décrit ici avec précision.

s'ouvrir le corps pour que du sang s'écoule, satisfaisant ainsi le désir délirant de cette voix qui l'assaille.
Lors de ses incarcérations, M. M. se fait systématiquement signaler auprès des surveillants qui alertent les services de soins, il y a dans cette tentative une forme d'adresse à un Autre qui ne peut apporter une réponse symbolique. La répétition de l'acte d'automutilation peut-elle être envisagée comme l'espoir qu'une réponse différente soit apportée?
Ainsi, nous devons envisager le corps et ses souffrances dans leur rapport à l'espace carcéral et ce qui le régit, c'est-à-dire l'administration pénitentiaire.

Le corps au supplice : la scarification

Si l'articulation entre le corps et le milieu carcéral est si importante, c'est que, au contraire de ce qui a été énoncé plus haut, la prison ne peut être définie comme une « institution » au sens où la définit la psychanalyse. Ici, l'institution devient un lieu où l'ensemble des quatre discours selon Lacan se donne à entendre. En prison, seul le discours du maître règne, mais un maître qui reste sourd à une hystérisation du corps. En conséquence, si la prison n'est pas une institution, qu'est-elle ? Elle est une administration, une instance qui a pour seule et unique vocation la gestion : celle des individus incarcérés. Elle prive les individus de la jouissance des mouvements de leur corps, lequel reste confiné dans un espace dit carcéral. Dans la continuité de *Surveiller et punir* de Michel Foucault (1975), on peut souligner que bien plus que de leur liberté, les détenus sont surtout privés de leurs mouvements. L'incarcération est une incarcération du corps, avant d'être une incarcération de la personne. Il y a une privation des mouvements du corps, tout du moins une réduction de ceux-ci. Le corps reste enfermé dans un espace réduit, délimité, et dont la sortie, si elle n'est pas autorisée, devient un délit. Le corps se retrouve dans un espace de contrôle, les allées et venues, les « mouvements » pour reprendre le jargon pénitentiaire, sont soumis à des règles strictes, différentes selon le type de structure pénitentiaire (maison d'arrêt, centre de détention ou maison centrale). Ainsi, la prison agit sur le corps, elle est une effraction dans le lieu du corps. L'idée du corps comme lieu est importante mais qu'est-ce qu'un lieu ? Un lieu est une portion déterminée de l'espace. La notion de lieu est plus abstraite que celle d'endroit. Son étymologie apporte au clinicien une précision importante. « Lieu » trouve son origine dans la forme latine *locus*. Or, en phonétique, le locus est le « point du spectre acoustique vers lequel convergent les formants de la voyelle proche d'une consonne (locus de la consonne). » On peut donc proposer le lieu comme point de convergence : le corps advient comme le point de convergence, mais convergence de quoi ?
En se référant à la théorie psychanalytique, et plus particulièrement à la métapsychologie, le corps devient le lieu de convergence de la jouissance. Ceci n'est pas nouveau mais la clinique auprès de patients incarcérés nous enseigne que le corps, et notamment le corps qui s'ouvre, c'est-à-dire le corps tailladé, coupé, est une souffrance infligée au corps, une souffrance dans le sens de ce qui est en souffrance, c'est-à-dire en attente d'être résolu. Les conduites de scarifications permettraient donc une élévation de la jouissance jusqu'à sa mise en suspens, dans l'attente de trouver un destin à cette jouissance. La scarification chez les patients détenus advient comme l'exaltation du corps, une exaltation qui signe l'impossible à dire, dans un lieu où le dire, la parole dans toute sa complexité, ne peut pas se déployer. C'est le corps qui prend la parole, le « corps interjecté » comme le nomme Paul-Laurent Assoun (2015). L'espace symbolique se réduit et « donne cette impression que le corps prend alors la parole, ce qui fait du sujet par ailleurs muet un véritable ventriloque » (Assoun, 2015 : 20). M. M. était assailli par une voix tyrannisante, réduisant l'espace symbolique et face à laquelle il ne trouve d'autres solutions que de faire de son ventre une loque, c'est-à-dire un morceau d'étoffe déchirée. Tentative manquée d'une création, l'automutilation advient en lieu et place d'un dire et devient l'axe de travail d'une prise en charge psychothérapique : pour que la souffrance puisse trouver une autre destinée que celle d'un corps qu'elle mutile.

Conclusion

En prison, la création revêt donc une dimension incontournable pour peu qu'elle soit rendue possible. L'administration pénitentiaire en a d'ailleurs une vague intuition en proposant notamment des ateliers d'écriture, de peinture, etc. Toutefois, même si cette administration propose de tels ateliers, l'écriture existe également à travers une forme transgressive, notamment lorsqu'elle s'inscrit sur les murs, au chevet du lit ou sous la forme d'un tatouage. C'est d'ailleurs dans la transgression que l'écriture se fait autobiographique : une écriture de l'intime. « L'écriture est le moyen pour un prisonnier au long cours d'éviter de sombrer dans le monde carcéral. Écrire, c'est résister et refuser qu'on vous nie » (Lucas, 2002 : 418). Cette écriture, capable d'amener le détenu au dépassement de soi, concerne tout un chacun et l'on ne peut admettre l'affirmation selon laquelle « une faible minorité de rescapés résilients parvient à faire de la claustration une occasion de sublimation par la création, l'étude, le don de soi, la rencontre d'une transcendance, etc., il s'agit de cas exceptionnels dont on ne parlera pas ici ». Ces auteurs parlent de Nelson Mandela, d'Albertine Sarrazin, de Jean Genêt, etc. mais n'imaginent pas que la tentation autobiographique puisse advenir à tout détenu et prendre des formes inhabituelles, du graffiti le plus concis aux saynètes les plus détaillées, pour ne parler que des expressions murales (Hameau, 2008). Lorsque l'écriture tente de s'inscrire sur le corps, elle devient discours illisible, en attente d'être narrée. Au même titre que le tatouage, les cicatrices laissées par les actes

d'automutilation deviennent des traces ponctuant une histoire de vie qu'il est nécessaire d'interroger. Le phénomène de cicatrisation, s'il n'est pas interrompu par une nouvelle mutilation, agit alors comme un rappel, comme pour ne pas oublier, pour soi, mais aussi pour l'Autre, ce qui a fait souffrance. Donner à voir ses cicatrices, c'est donner à voir les effets d'ouverture et de fermeture, c'est donner à voir une trace du bouclage pulsionnel.

Ainsi, en détention, s'il s'agit de se raconter, c'est toujours dans les espaces et les lieux qui sont ceux que désigne l'administration. En fait, la création – ou tout du moins la tentative de création – ne saurait souffrir d'une quelconque maîtrise. Si la création permet au sujet de s'émanciper, c'est qu'elle s'émancipe d'un dispositif établi. De ce fait, la création n'est peut-être que subversion.

Bibliographie

ARTIERES Ph. 2004. *À fleur de peau. Médecins, tatouages et tatoués 1880-1910.* Paris, Allia, 76 p.

ASSOUN P.-L. 2015. *Corps et symptôme : leçons de psychanalyse.* Paris, Economica, 381 p.

DELAMARRE J. 2001. « La territorialisation de l'espace carcéral », *Géographies et cultures*, 40, p. 77-92.

FOUCAULT M. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison.* Paris, Gallimard, 318 p.

FREUD S. 2001. *Essais de psychanalyse.* Paris, Payot, 320 p.

GOFFMAN E. 1968. *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux.* Paris, éditions de Minuit, 247 p.

HAMEAU Ph. 2008. « Une œuvre *autobio*graphique en milieu carcéral », *Ethnologie française*, t.XXXVIII, 1, p. 151-162.

HAMEAU Ph. 2016, « Des peintures du néolithique aux graffitis de prison, tags et graffs ». In : Chr. Delory-Momberger, J.-L. Georget (dir.), « Représentations, traces, images », *Le sujet dans la Cité, Actuels*, 5, p. 29-44.

LARGUIER J. 1998. *Criminologie et science pénitentiaire.* Paris, Dalloz, coll. « Série Mémentos Dalloz », 249 p.

LUCAS CI. 2002. *Suerte, l'exclusion volontaire.* Paris, Plon, coll. « Terre humaine ».

MAGNARDI N. 2005. *Roches confidentes, dessins et témoignages gravés de la vallée des Merveilles du Moyen Âge à nos jours.* Marseille, éd. Images en manœuvres, 118 p.

PICAGLIO A. 2004. « "Graffiter" pour les autres à la maison d'arrêt Saint-Roch (Toulon) ». In : J. Candau, Ph. Hameau (dir.), Cicatrices murales. Les graffiti de prison, *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 1-2, p. 115-124.

RENNEVILLE M. 2012. Habiter la prison : la question de l'espace carcéral dans l'œuvre de Berthet One, ancien détenu devenu dessinateur – base Criminocorpus.

RICORDEAU G. 2008. *Les détenus et leurs proches.* Paris, Autrement, coll. « Mutations », 246, 265 p.

TELLIER A. 1998. *Expériences traumatiques et écritures.* Paris, Anthropos, 185 p.

WULF C. 2005. « Rituels. Performativité et dynamique des pratiques sociales », *Hermès*, 43, p. 9-17.

pour citer cet article:
Philippe Hameau et Florent Sarnette, 2020, En prison, marquer les murs ou le corps comme acte de liberté, *Polygraphe(s)*, n°2, pp.24-30